

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du SAMEDI 5 Octobre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTARILLE, Directeur de l'abonnement qui doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 18 septembre.

Adhésion à la constitution française, signée par les citoyens français résidans à Copenhague.

Nous soussignés, citoyens françois, actuellement résidans à Copenhague, pour l'utilité & par la permission de la république, n'ayant pu exercer nos droits civiques ou émettre notre vœu individuel dans les assemblées primaires & au sein même de la nation;

Après av. ir lu & discuté, tant séparément qu'en commun, la constitution récemment proposée au peuple françois, & déjà acceptée par lui,

Nous sommes convaincus, d'après nos lumières & d'après nos sentimens, que jamais il ne fut présenté à aucun peuple un système de civilisation aussi conforme à la dignité de l'homme naturel, & aussi propre au bonheur de l'homme social.

Nous estimons que la reconnaissance de la patrie, du monde & des siècles, est due aux législateurs qui tracerent si courageusement cette constitution populaire, au moment même où plus d'un million de tyrans, d'esclaves, de royalistes, de fanatiques & de fédéralistes conjuroit leur destruction, déchiroit, enlaçaitoit & incendioit, tant au dedans qu'au dehors, le domaine des hommes libres.

Nous déclarons que le peuple qui embrassa dans ce même moment cette constitution, & qui s'étoit d'avance montré digne de l'égalité qu'elle consacra, de la liberté qu'elle fonda, & des vertus qu'elle commande, est celui auquel nous voulons rester à jamais liés, au prix de notre existence.

En conséquence, l'âme remplie d'un juste orgueil & d'une satisfaction inexprimable, nous nous réunissons & adhérons individuellement à l'acceptation individuelle votée par les républicains françois, de l'acte constitutionnel que la convention nationale a décrété en juin & juillet 1792.

Nous attestons donc, non le ciel (qui n'est que l'espace matériel dans lequel flottent les mondes), mais la nature entière, l'âme universelle des êtres, le principe de l'ordre, créé ou incréé, notre conscience, au fond de laquelle sont empreintes les idées de cet ordre naturel, & le peuple souverain qui a reproduit toutes ces idées dans ses loix; nous venant qui a augmentés garans que nous sommes irrévocablement résolus à maintenir, observer & défendre notre consti-

tution par tous les efforts dont la nature nous a rendus capables.

De plus, nous nous engageons mutuellement à surveiller chacun de nous dans l'exécution de nos authentiques promesses.

Ainsi, celui d'entre nous qui négligeroit l'intérêt de la république, chacun de nous promet de l'avertir, d'éclairer & de stimuler son zèle.

Mais s'il en étoit quelqu'un assez lâche pour trahir cet intérêt sacré, nous jurons de le dénoncer & de le poursuivre, comme digne de tous les supplices & de tous les opprobres.

Fait à Copenhague le 17 septembre 1793, l'an deuxième de la république française.

Signé Ph. Grouvelle, Frammery, Desaugiers, Delamare, Castra, H. Duveyrier, Vinay, René, Chapuy, Fournier, Aubry.

(Le roi de Sardaigne a permis dans ses états la publication de cette adhésion).

ALLEMAGNE.

Suite de la lettre de Francfort, du 20 septembre.

La cour de Pétersbourg, après avoir rempli une partie de ses projets pour l'envahissement de la Pologne, songe toujours à la Turquie d'Europe: peut-être voit-elle avec une satisfaction politique ou dissimulée que les états de la maison d'Autriche, voisins de cette Turquie tant convoitée par elle, se dépeuploient de soldats pour aller tenter la conquête d'une partie des anciens domaines de la maison de Lorraine. Il n'y a qu'un pareil motif, qui ait pu déterminer Catherine à se mêler *ostensiblement* de la guerre de France; car dans le fait elle n'y a employé ni un vaisseau ni un soldat.

Aussi on s'aperçoit déjà d'une sorte de refroidissement entre Pétersbourg & Vienne; cette dernière cour resserre ses liens avec l'Angleterre, dont l'alliance en effet est bien plus profitable pour elle. Les escadres anglaises sont une diversion importante des forces de la république française, destinées à agir sur le Rhin. Ses secours & ses guinées fomentent l'insurrection dans l'intérieur de la France, & le cabinet de Vienne envoie quelques troupes à Toulon pour y secourir les Anglois, les Espagnols, les Piémontais & les rebelles.

Il résulte de cette affreuse coalition en faveur de l'anarchie & du désordre, que la liberté française ne pourra pas si-tôt montrer à l'Europe attentive les fruits inappréciables d'un

gouvernement heureux & prospère, fondé uniquement sur la connoissance des droits de l'homme, & sur l'exécution entière des loix de sa nouvelle constitution.

Tel est le but unique de tous les gouvernemens despotiques armés contre une nation libre : mais les nations libres pesent elles-mêmes dans leur sagesse les efforts pénibles de la tyrannie, & les espérances que leur offrent les efforts généreux des François pour anéantir tous les despotismes de l'univers. Tous les regards des hommes pensans sont en ce moment fixés sur la France, & ils commencent à se convaincre que du sort de cette nation vont dépendre l'esclavage ou la liberté de toute l'Europe. Jamais nation ne joua un plus beau rôle dans le monde ; c'est donc à elle, à elle seule à prendre les mesures les plus vigoureuses pour obtenir la plus belle récompense de ses travaux immenses, celle d'être reconnus & déclarés la libératrice du genre humain.

Situation respective des armées sur le Rhin, 25 septembre.

(Rapport des ennemis).

Depuis les différentes attaques tentées par les François sur le Rhin, les troupes qui doivent joindre le corps d'armée de Wurmsler ont rétrogradé ; elles occupent différentes positions dans le Brisgaw, sous les ordres des généraux Stader, Lichtemberg & Wogelsheim, de manière à s'opposer à toute entreprise. Dix mille hommes tirés des troupes des cercles de la Souabe ont renforcé cette armée ; d'autres troupes sont attendues venant par Waldershaur, de manière que l'on pense que le général Stader, dont le quartier-général est à Fribourg en Brisgaw, va se trouver en état d'entreprendre, au lieu de rester, comme il a fait jusqu'ici, sur la défensive. — On a cru quelques instans que la Suisse alloit se déclarer : quelques canoniers assemblés pour faire l'exercice sur les confins de la Franche-Comté & vers Genève, avoient donné lieu à ces bruits. Les écoles d'artilleries sont actuellement congédiées. A Bâle, on étoit décidé à s'opposer à toute violation, & 5000 hommes avoient reçu ordre de s'y rendre. Il paroît très-probable que les Suisses n'abandonneront point leur système de neutralité. Il est à observer que la situation topographique de la Suisse, ses mœurs, son gouvernement, sa politique, l'ont tenu depuis plusieurs siècles à l'écart dans ces grands mouvemens des cabinets qui agitoient l'Europe ; cette puissance entre dans les différens traités comme alliée, comme garant, & non comme partie intéressée, à moins que son territoire ne soit violé, ou qu'on ne cherche à troubler sa tranquillité intérieure entre la maison d'Autriche & la nouvelle république françoise : il est difficile que la Suisse prenne de parti.

De l'armée de Brunswick.

Après l'attaque des François, le 17, son altesse fit tourner, le 18 & le 19, quelques postes vers Clausen & Munchweiller, en avançant sur les hauteurs de Weidental, d'où les François se retirèrent, laissant quelques canons & bagages. Le 20, les François qui avoient paru vers Ketterich, attaquèrent en se portant en avant de Ketweiller ; ils avoient reçu de renfort environ 6 à 7000 hommes des camps de Hornbach & Schwängen : après un combat assez opiniâtre, ils furent de nouveau obligés de se retirer, laissant quelque cent morts & prisonniers. L'affaire du 20 ressemble beaucoup à celle du 17. — Suivant les lettres de Francfort, le Duc de Brunswick, après cet avantage remporté, s'est avancé de nouveau sur Bitche : le bruit avoit couru dans Francfort, que cette ville étoit déjà en son pouvoir ; mais la nouvelle étoit absolument sans fondement.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

D'Avignon, le 25 septembre.

Le représentant Albitte, toujours actif, a passé hier au soir ici avec le brave Dours ; ils vont l'un & l'autre à Lyon, car je présume que Lyon sera à la république avant qu'ils soient arrivés. Le général Dours m'a remis la lettre que Cartaux lui écrivoit le 22 ; mes lecteurs la verront avec intérêt : je la transcris.

Au quartier-général d'Ollioules, le 22 septembre.

« Citoyen Dours, communiquez ma lettre au citoyen Albitte.

» J'attends la coulevrine avec bien de l'impatience, car si je l'avois eue elle auroit déjà figuré avec trois têtes couronnées ; sçavoir, l'Anglois, l'Espagnol, & Louis XVII.

« J'ai su hier, en allant à la Seine, plus au long les détails de la perte que nous avons fait éprouver à l'ennemi : le 20 de ce mois, nous leur avons tué beaucoup de monde, entre autres le capitaine de la frégate & 5 matelots.

« Le grand & le petit ponton ont été obligés, trois fois, de faire venir des canoniers ; ils ont jeté dans la mer beaucoup de morts, & ont eu plus de 60 blessés ; le grand ponton a coulé à fond hier matin 21 du courant ; quant à l'autre ponton, il en tient dans l'alle, & ne sera pas dangereux de sitôt. Hier, vers les quatre heures après-midi, j'ai fait attaquer leur camp, qui étoit sur la hauteur, proche l'entrée de la petite rade : la fusillade a été très-vive, & a duré jusqu'à l'entrée de la nuit ; je n'ai perdu qu'un seul homme, & n'ai eu que 6 à 7 légèrement blessés. L'ennemi étoit au nombre au moins de deux mille hommes ; il avoit toute la journée porté des forces sur ce point, dans l'intention de venir en masse attaquer la droite de nos batteries, où son projet, à ce que je présume, étoit d'établir sur la hauteur une redoute ; mais ce projet-là, j'en ai eu l'idée avant eux : or il m'appartient, parce qu'une fois maître de cette position, il n'entrera pas dans la petite rade un coquin d'Anglois ni un pouilleux d'Espagnol sans ma permission, & Louis XVII ne pourra pas sortir non plus sans mon consentement. Je suis fort aise d'être le portier de cette rade, attendu que voilà le jour de l'an qui arrive, & cela me rendra de bonnes étrennes. Vous feriez attention, citoyen, que j'ai attaqué ces deux mille hommes-là avec 450 hommes au plus, & que ces scélérats étoient protégés par une frégate, qui nous tiroit dessus avec des rafins, & de l'autre côté de la montagne un ponton qui n'a pas cessé de faire feu ; vous voyez par-là qu'une poignée de braves républicains vaut mieux que toutes ces phalanges d'esclaves & de gredins couronnés ; car rappelez-vous bien que la journée du 21, jour auquel nous leur avons fait tant de mal, nous n'avions qu'une seule pièce de 24, & de 16 : dans ce moment on est occupé après des brûlots, & j'espère qu'ils feront leur effet aujourd'hui : vous voyez que je cherche tous les moyens pour les amuser ; si je n'y parviens pas, ce n'est pas mes peines que j'épargne.

Salut & fraternité.

Signé, CARTEAUX.

ARMÉE DU RHIN.

Du quartier-général à Wissembourg, le 25 septembre.

Wurmsler a été rappelé. C'est le général Klebeck, qui a servi ci-devant sous Cobourg dans les Pays-Bas, & qui a fait aussi la guerre contre les Turcs, qui lui succède dans le commandement des troupes ennemies qui se trouvent dans nos environs.

Les Prussiens sont tous découragés, & ne veulent point chercher à pénétrer en France; si c'est par estime pour la nation française, ou par des raisons dont je vais vous parler, c'est ce que je ne déciderai pas. — Presque tous les Prussiens sans exception, qui ont fait la campagne précédente, se trouvent de nouveau atteints du flux de sang, maladie qui leur fut si fatale l'année dernière: il en meurt beaucoup, & il y en a un grand nombre de malades.

Une partie de l'armée prussienne s'est retirée des environs de Pirmasens par les montagnes, pour se rendre dans le voisinage de Landau, & y remplacer les Impériaux qui ont quitté cette situation pour renforcer celles qui se trouvent près de Barbelroth, Bergzabern & le Binenwald. Les Autrichiens & les Prussiens font des retrachemens considérables dans leur nouvelle position, parce qu'ils s'attendent sans doute à une attaque prochaine de la part des Français.

On compte que la perte des ennemis en tués & blessés, dans les différentes affaires qui ont eu lieu depuis le 21 août depuis ces montagnes jusques vers le Rhin, se monte à dix mille hommes.

De Paris, le 5 octobre.

On écrit de l'Orient qu'il est arrivé dans le port de la Rochelle & Saint-Martin, île de Rhié, un convoi de quarante voiles, venant des îles de l'Amérique, sous l'escorte de quelques Légates françaises & vaisseaux américains armés en guerre. Dans leur traversée, ils se sont emparés de deux vaisseaux espagnols richement chargés.

La frégate *l'Insurgente* vient de faire conduire dans le port de l'Orient un vaisseau anglois qui faisoit voile pour le Portugal; sa cargaison est évaluée plus de 2 millions.

Les subsistances continuent d'arriver; cependant le peuple s'obstine d'entourer les étoux des boulangers, comme s'il devoit ou pouvoit manquer de pain. Il faut que les malvillans tiennent bien à cette mesure de perfidie, pour émenter toujours ces infâmes manœuvres; mais ils ont beau se tourmenter pour faire jouer cet éternel ressort de leur tactique criminelle, leurs vœux ne seroient point remplis; le peuple reste calme & fier au milieu des grands événemens dont nous sommes les témoins, & la plus grande tranquillité regne à Paris.

Le spectacle de l'Opéra vient de perdre Chardiny, âgé de 35 ans.

Pastoret, ancien procureur-général-syndic du département de Paris, a été conduit à l'Abbaye, & Burgoin, colonel du premier régiment des hussards, à la Force.

On avoit répandu le bruit que Marie-Antoinette avoit été transférée au Temple: l'administration de police vient de faire afficher un avis pour instruire le peuple qu'elle est toujours à la Conciergerie.

Une erreur avoit fait arrêter Garat, ex-ministre de l'intérieur; ses papiers ont été sévèrement examinés, & on n'a rien trouvé qui pût le rendre suspect; en conséquence on lui a accordé sa liberté.

COMMUNE DE PARIS.

Du 3 octobre.

Le citoyen Quevardo fait hommage au conseil-général d'une gravure relative à l'arrêté qui porte que les charbon-

niers remettront leur médaille au secrétariat, & que ce dépôt sera inscrit sur le registre qui contient les décorations militaires. Cette gravure, dont les groupes sont d'une vérité frappante, est faite pour perpétuer l'esprit républicain du conseil, qui fait courber toutes les têtes sous le niveau de l'égalité. Le conseil arrête la mention civique de l'offre de cet artiste patriote.

La section de la Croix-Rouge, ne voulant pas porter davantage un nom qui pourroit perpétuer le fanatisme, déclare au conseil qu'elle s'appellera désormais section du Bonnet-Rouge.

Le président annonce ce qui s'est passé à la convention; son récit est souvent interrompu par les plus vifs applaudissemens, sur-tout lorsqu'il dit qu'Antoinette sera jugée sous huit jours.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Cambon).

Séance extraordinaire du jeudi 3 octobre, au soir.

L'on procède au renouvellement du bureau: sur 210 votans, Charlier réunit 136 suffrages; il est proclamé président; les secrétaires actuels continueront leurs fonctions pendant la quinzaine.

L'accusateur public d'un tribunal militaire, près l'armée des Alpes, dénonce le citoyen Aubry, l'un des membres mis en arrestation, pour avoir induit la convention en erreur dans ses rapports sur l'institution des tribunaux militaires. Cette dénonciation est renvoyée aux comités de la guerre & de sûreté générale.

L'officier préposé à la garde des députés mis en arrestation, demandés dans quel lieu ces détenus doivent être transférés. Renvoyé au comité de sûreté générale.

(Présidence du citoyen Charlier.)

Séance du vendredi 4 Octobre.

Laubadere, commandant de Landau, envoie quelques détails sur les mouvemens militaires qui ont eu lieu, jusqu'au 7 septembre, soit de la part de la garnison de cette place, soit de la part des ennemis: il annonce qu'un émigré a été fusillé; l'ardeur des soldats est inexprimable; & si les tyrans parviennent à s'emparer de Landau, ils n'y trouveront que des cendres & des ruines. — A la lettre de Laubadere, est jointe une dépêche dans laquelle les représentans-députés déclarent qu'ils répondent sur leur tête de la conservation de la place.

Sur la proposition de Guffroy, l'assemblée décrète que la belle statue de Descartes, faite par Pajou, & qui est déposée au Muséum national, sera transportée au Panthéon, & placée sur le lieu où reposeroient les cendres du philosophe.

Le même membre commente l'éloge de Fénelon, & alloit sans doute conclure à ce qu'on décernât à ce mort illustre les honneurs dus aux grands hommes, lorsque Bazire l'interrompt, & observe que l'auteur de *Télémaque*, avant préconisé les maximes monarchiques, ne doit pas occuper une place dans le lieu réservé aux républicains. — Guffroy veut réfuter l'observation de Bazire; mais l'assemblée, ass. à l'ordre du jour.

Valier se plaint de ce que, dans le Journal du *Seigneur d'Etienne-Fucillant*, & dans *l'Auditeur National*, on trouve son nom & celui de Bè, son collègue, parmi les noms des membres dont l'arrestation a été décrétée hier. — La convention ren-

voit cette plainte au comité de sûreté générale, qui examinera les motifs de l'erreur commise dans ces deux feuilles.

Les représentans députés près l'armée des côtes de Brest font passer des observations sur quelques articles du décret qui a démonstré les assignats à face royale : le comité des finances examinera ces observations, qui intéressent le commerce de la ville de Nantes.

Plusieurs réclamations adressées par les députés mis en arrestation, sont renvoyés au comité de sûreté générale.

Grégoire, au nom de plusieurs comités, fait un rapport dont les conclusions portent que, dans chaque département, il sera réservé, sur les biens nationaux, un terrain de dix arpens au moins, ou de vingt arpens au plus, avec une maison & ses dépendances, pour y faire des expériences tendantes à accélérer les progrès de l'agriculture & de l'éducation des animaux domestiques. Dans ce projet, les agens politiques de la France en pays étrangers sont tenus de recueillir tous les renseignements, les procédés & les végétaux propres à enrichir l'agriculture. La discussion sur l'établissement des maisons d'économie rurale est ajournée après l'impression & la distribution du discours prononcé par Grégoire.

Une pétition tendante à faire hausser le maximum du prix du tabac, est écartée par l'ordre du jour.

Pons de Verdun, au nom du comité de législation, donne connoissance d'une lettre du ministre de l'intérieur, tendante à faire statuer sur la mise en séquestre des propriétés de la citoyenne Bourbon-Penthievre, épouse, séparée quant aux biens, du citoyen Bourbon-Orléans, dit Egalité. La convention passe à l'ordre du jour, motivé sur le décret du 17 septembre dernier, concernant les biens des déportés.

Baire présente un long rapport sur l'origine, le développement & les suites de la conspiration de Bretagne, connue sous le nom de la Rouerie, qui en étoit le chef : plusieurs pièces, trouvées chez les conspirateurs, montrent que le fait au Fayras, après avoir été pendu bien solennellement sur la place de Greve, a néanmoins joué un rôle dans ce complot : Fayras vit encore, & voici comment : le frère du ci-devant roi, Monsieur, avoit promis la vie à Fayras, son complice, sous la condition qu'il ne révéleroit pas le complot dont il paroïssoit devoir être la victime; cet accord étant fait, l'on avisa, de concert avec la Fayette, aux moyens de sauver le condamné : on n'imagina rien de mieux qu'un corselet en fer très-mince, qui couvrit le corps du patient depuis la plante des pieds jusqu'à la nuque inclusivement, & qui étoit de couleur clair : ce fut un docteur anglois qui adapta la machine : l'exécution fut différée jusqu'à la nuit ; la potence étoit plus élevée que de coutume. Après l'exécution, le corps, déposé dans un tombereau, fut livré à la famille, qui, dit-on, le fit inhumer à Saint-Paul, mais qui, bien réellement, lui fit tirer, par le docteur anglois, quelques palettes de sang, & le ressuscita, à la grande gloire du docteur, & au détriment de la chose publique.

Quoi qu'il en soit de ce fait, il en est un autre qui a plus de certitude, quoiqu'il doive plus étonner, c'est que l'ex-ministre Lebrun est convaincu, par preuves matérielles, d'avoir trempé dans le complot de la Rouerie. — La convention décrète que les pièces relatives à cet ex-ministre seront envoyés au tribunal révolutionnaire ; elle annulle toutes les poursuites dirigées contre le citoyen Morillon, commissaire du conseil-exécutif, qui a découvert tous les fils de la

conspiration dont il s'étoit fait le complice apparent ; & elle se réserve de prononcer sur les indemnités à accorder à ce citoyen, à raison des services qu'il a rendus, & des persécutions qu'il a souffertes.

Le bois de chêne propre à la construction, l'orme, le buis, le gayac & le mairin sont compris dans les objets, dont le prix maximum est déterminé par la loi du 29 septembre dernier. — Le ministre de la marine est autorisé à faire faire des visites dans les bois de tous les citoyens, à faire marquer les pièces propres à la construction, & à les marquer à fur & mesure des besoins de la république. — Les corps administratifs sont tenus de requérir tous les floteurs & ouvriers employés à couper & conduire le bois ; ils accéléreront les fournitures & conduites. — Tous les bâtimens armés ou non armés, qui sont dans nos ports, sont mis en réquisition : ceux que l'on jugera propres à employer, seront estimés par experts & expédiés par affrètement ; il sera payé 10 pour cent de fret, indépendamment de l'intérêt : à la fin de l'expédition ces bâtimens seront rendus dans le même état qu'on les aura pris. — Prieur de la Marne & Jeanbon-Saint-André se rendront sur-le-champ à Brest, pour y surveiller les opérations & contenir les malveillans ; ils sont invités, pour tous les départemens qu'ils parcourront, des mêmes pouvoirs que les représentans près les armées. — Prieur de la Côte-d'Or & Hentz iront près l'armée de l'Ouest ; & Létourneur de la Sarthe se rendra sur-le-champ dans le département de l'Orne, où quelques troubles se sont manifestés.

Après avoir fait rendre tous ces décrets, Barrere donne lecture de plusieurs dépêches.

Les représentans écrivent de Nantes, le 29 septembre : « Nous avons repris Montaigu & Clisson : l'armée occupe une belle position près Mortagne ; elle n'y restera pas longtemps ; elle est décidée à exterminer les rebelles ou à périr. Le moment décisif est arrivé ; il se fait des rassemblemens sur nos derrières : nous sommes environnés de fanatiques & d'aristocrates. La frégate l'Hermione s'est perdue sur le Four, écueil devant le Croisic ; le patron est d'autant plus subscit qu'il étoit connu de tout le monde, & qu'il faisoit un tems calme ; on nous assure que l'équipage, l'artillerie & les munitions ont été sauvées, & que la carcasse seule a péri ».

Perpignan, 23 septembre. Le 22, les troupes des environs de cette ville ont attaqué le grand camp des Espagnols ; il y a eu de la confusion dans les manœuvres ; nous avons perdu environ 500 hommes : l'ennemi a eu une grande perte ; il compte parmi les morts le commandant de sa cavalerie. La retraite s'est faite en bon ordre : une section du bataillon ci-devant Vermandois a eu l'infamie, lors de sa reddition, de s'écrier vive le roi. On se dispose à tout réparer, & l'on est fondé à croire qu'avant l'hiver les Espagnols ne souilleront plus le sol de la liberté.

On écrit du camp de la Pape, le 29, que Lyon est couvert de feu & de fumée ; nous sommes maîtres des Broceaux de Perrache & de Sainte-Foi. — Le comité de salut public pense que Lyon est soumis en ce moment.

Vers la Moselle, notre camp de Bliccastel s'est replié sur Sarguemines, & celui d'Ornebach sur Bitche.

(A demain les détails)

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.
Lettre J.